



DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA FA-FP
SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL COMMUN DE LA FONCTION PUBLIQUE
(CCFP)
DU 11 AVRIL 2017

La FA-FP était représentée par Bruno Collignon (titulaire) et Éric Labourdette (expert).

Madame la Ministre,
Monsieur le Directeur de Cabinet,
Madame la Directrice adjointe de Cabinet,
Messieurs les Directeurs généraux,
Mesdames, Messieurs les membres des Cabinets,
Mesdames, Messieurs les membres des Directions générales,

Mesdames, Messieurs les membres du CCFP, chers-es collègues,

Étrange contexte que celui dans lequel se déroule cette dernière séance plénière programmée avant la fin de ce quinquennat !

Alors que l'agenda social arrive à son terme et que les toutes dernières dispositions de l'accord PPCR ont été soumises pour avis aux différents Conseils supérieurs et au Conseil commun, **aucun candidat à l'élection présidentielle ne défendra le bilan des actions portées par Mme Lebranchu puis par vous-même, Madame la Ministre, dans un contexte pourtant préoccupant pour l'avenir de la Fonction publique et des services publics.**

Engagée dans une démarche volontairement progressiste et solidaire, la FA-FP a soutenu sans exception toutes les dispositions issues de l'agenda social mis en place dès le mois de septembre 2012.

De l'accord sur l'égalité entre les femmes et les hommes à celui relatif à la prévention des risques psychosociaux, du projet relatif à la qualité de vie au travail à l'accord PPCR en passant par les mesures de la loi relative à la déontologie ou à celles prévues par le compte personnel d'activité et le compte personnel de formation, la FA-FP s'est positionnée systématiquement en soutien des dispositions visant à réduire les inégalités au sein de la Fonction publique et à améliorer la qualité du service public pour l'ensemble des usagers.

Nous n'avons cessé, au cours de ces cinq années, de porter l'idée selon laquelle la défense du service du public ne pouvait s'appuyer exclusivement sur des positions dogmatiques qui parfois s'inscrivent dans la logique du « tout ou rien ».

Pour autant, sur chacun des projets de textes mis en débat au sein des instances de dialogue social, la FA-FP a réaffirmé, par voie d'amendements, sa volonté de faire progresser les dispositions statutaires permettant une véritable reconnaissance des agentes et agents public.que.s au travers de la traduction fidèle des accords conclus.

Ainsi, le passage des agentes et agents de maîtrise en catégorie B, tout comme leurs homologues des filières police municipale et sapeurs-pompiers professionnels occupant des emplois de maîtrise, la mise en place de véritables grilles indiciaires permettant une juste reconnaissance des missions et niveaux de qualification pour TOUS les corps et cadres d'emplois, y compris et surtout ceux particulièrement féminisés, ont fait systématiquement l'objet d'amendements de la part de la FA-FP.

Nous avons procédé de la même manière pour ce qui concerne le déroulement de carrière sur deux grades au minimum, l'une des propositions-phares de l'accord PPCR, en soumettant par voie d'amendements des dispositions facilitant les déroulements de carrière afin d'apporter une réponse concrète aux dizaines de milliers d'agentes et d'agents public.que.s qui terminent leur carrière au premier grade de leur corps ou cadre d'emplois.

Comme nous l'avons déjà indiqué lors de précédentes déclarations, nous établirons dans les prochaines semaines un état précis des conséquences de l'application de l'accord PPCR mais à ce stade, nous notons d'ores et déjà que les revalorisations pour les traitements les plus bas (correspondant aux 3 premiers déciles) effectués en 2014, 2015 puis dans le cadre de l'accord PPCR, traduisent une approche équitable en matière de revalorisation salariale.

Toutefois, beaucoup reste à faire en matière de rattrapage de pouvoir d'achat, et ce malgré la revalorisation de 1,2 % du point d'indice obtenue grâce au rendez-vous salarial inscrit dans l'accord PPCR.

La suppression du jour de carence ou les dispositions en faveur des agent.e.s de la Fonction publique à Mayotte resteront également parmi les marqueurs essentiels de la politique menée ces cinq dernières années.

Plus récemment, l'ouverture des négociations permettant la prise en compte des spécificités du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), au travers notamment du groupe de travail animé par la Direction générale des Collectivités locale et des auditions des organisations syndicales représentatives dans le versant territorial menées conjointement par l'Inspection générale de l'Administration et l'Inspection générale de l'Éducation nationale, tout comme l'ouverture de discussions sur la fusion du cadre d'emplois des adjoint.e.s techniques territoriales. aux des établissements d'enseignement avec celui des adjoint.e.s techniques, sont autant d'éléments qui illustrent la volonté du ministère de poursuivre le dialogue social jusqu'au terme de ce mandat.

Néanmoins, de nombreuses difficultés demeurent au sein des trois versants de la Fonction publique, notamment pour ce qui concerne l'égal accès aux services publics (santé, éducation, transports, service public de proximité ...) et les moyens dont disposent les agentes et agents pour mener à bien leurs missions.

Les différentes réformes ont privilégié l'émergence des métropoles et des regroupements d'établissements publics, et les conséquences pour le service public rendu aux usagers ou sur l'organisation du travail des agentes et des agents ont bien souvent été sous-évaluées.

Les collectivités territoriales, les établissements de soins, au travers des groupement hospitaliers de territoires notamment, subissent de plein fouet ces réformes souvent mal vécues car mal préparées.

Pour réaffirmer la nécessité d'associer pleinement les agentes et les agents le plus en amont lors de ces réformes afin de leur permettre de s'exprimer, au travers de leurs représentant.e.s, sur les orientations envisagées lors de ces mutualisations, **la FA-FP avait déposé une série d'amendements sur les projets de loi MAPTAM et NOTRe, amendements qui malheureusement n'ont pas trouvé l'oreille du gouvernement.**

Si beaucoup a été fait pour réaffirmer la place du service public dans notre société au cours de ces cinq années, il reste toutefois beaucoup à faire pour la défense de cette richesse universellement partagée que représente le service public, et la FA-FP poursuivra son engagement avec la même détermination dans les prochains mois.

Les dossiers relatifs à l'accès à la protection sociale complémentaire pour toutes et tous, à la réelle prise en compte de la pénibilité dans la Fonction publique ainsi qu'à la résorption de l'emploi précaire sont pour la FA-FP les dossiers prioritaires qu'elle continuera à défendre dès la prochaine mandature.

En conclusion, **nous tenons à remercier sincèrement les membres des cabinets successifs ainsi que les équipes des Directions générales, qui ont su traduire de manière concrète les orientations fixées par les deux ministres de la Fonction publique qui se sont succédées au cours de ce quinquennat pour la défense du service public et de toutes celles et ceux qui exercent leurs missions dans le cadre d'une Fonction publique de carrière.**

Nous vous remercions pour votre attention.

Autonome, progressiste, solidaire, à la FA un autre syndicalisme est possible !